



Communiqué de presse

Date 10.01.2006

Embargo --

Nouveau logo de la Confédération

La mise en place d'une identité visuelle uniforme s'effectue conformément au calendrier prévu

La nouvelle identité visuelle adoptée par le Conseil fédéral pour l'ensemble de l'administration fédérale se met en place. Le développement d'une identité visuelle commune et la planification de sa mise en oeuvre ont pris fin en décembre 2005 comme prévu. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et la Chancellerie fédérale utilisent le nouveau logo depuis le 1^{er} janvier 2006. Il sera introduit progressivement dans les autres départements et offices et devrait être étendu à l'ensemble de l'administration fédérale avant fin 2006.

Jusqu'à présent, les unités de l'administration fédérale avaient chacune leur propre logo. La diversité des identités graphiques était telle que le public ne savait pas toujours qu'il avait affaire à un service de la Confédération. Il y a environ deux ans, le Conseil fédéral a donc chargé un groupe de travail de créer une identité visuelle uniforme clairement identifiable. Il entendait ainsi - et tel est toujours son objectif - mieux affirmer l'identité commune de l'administration fédérale, renforcer la confiance en l'Etat et améliorer la crédibilité des services publics.

Le logo définitif adopté par le Conseil fédéral en avril 2005 figurera sur les documents officiels et sur les produits et supports électroniques ou imprimés de l'administration fédérale. Les armoiries de la Confédération et la désignation «Confédération suisse» dans les quatre langues nationales en sont les principaux éléments visuels. Le graphisme (cf. www.cdbund.admin.ch) est clair, sobre et intemporel. En dotant la Confédération d'une identité visuelle uniforme, le Conseil fédéral poursuit les objectifs suivants :

- améliorer la transparence des prestations de l'Etat;



Communiqué de presse • **La mise en place d'une identité visuelle uniforme s'effectue conformément au calendrier prévu**

- réaliser des économies en imposant un logo standardisé;
- renforcer le sentiment d'appartenance du personnel à une administration;
- améliorer la collaboration entre les différentes unités administratives.

La planification de la mise en oeuvre dans les départements et les offices est pratiquement terminée. Le DETEC, département du nouveau président de la Confédération, et la Chancellerie fédérale utilisent déjà le nouveau logo. Il sera introduit progressivement dans les autres départements et offices, et sa mise en place sera très probablement achevée à la fin de 2006.

La mise en place de la nouvelle identité visuelle générera des coûts externes et des dépenses d'investissement de 9 millions de francs, montant qui sera absorbé en grande partie par les technologies de l'information (internet, adaptation des applications, formulaires). Mais elle permettra de réaliser des économies annuelles d'environ 7 millions de francs.

La Chancelière de la Confédération Annemarie Huber-Hotz a souligné qu'une identité visuelle ne suffisait pas à créer une identité d'entreprise. Pour cela, il faut, dit-elle, que les valeurs véhiculées par l'identité visuelle soient vécues au quotidien; seule une adéquation entre l'identité graphique, les paroles, les actes, les prestations et les résultats peut faire naître une image positive et forte de l'administration fédérale.

3003 Berne, 10 janvier 2006

CHANCELLERIE FÉDÉRALE
Information et communication

Renseignements: Norbert Löhrer, ChF, chef du service Identité visuelle de la Confédération (tél. : 031 / 322 54 88)